

Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

Guide méthodologique



Objectif

Aider les maîtres d'ouvrages et leurs techniciens à réviser leur programme pluriannuel de gestion des cours d'eau en prenant en compte l'hydromorphologie et les objectifs du SDAGE 2010-2015.

Avertissement

Ce document est **un complément aux réflexions déjà menées** dans la gestion intégrée et durable des cours d'eau, notamment celles concernant la gestion de la végétation rivulaire. Il vise à intégrer progressivement, dans la gestion des cours d'eau, des éléments nouveaux de compréhension des fonctions physiques des cours d'eau. Il doit aussi donner l'opportunité aux élus de rendre lisible leur politique publique d'intervention en matière de gestion des cours d'eau.

Ce guide méthodologique a été conçu pour favoriser une démarche de révision des programmes pluriannuels par les élus, accompagnés de leur technicien rivière. Le technicien y trouvera des **propositions** de méthodes de travail et évaluera s'il est nécessaire de prévoir des expertises techniques complémentaires.

Ce guide n'a pas de caractère prescriptif et ne saurait être considéré comme un cahier des charges-type d'étude.

Phases et étapes de la démarche

PHASE 1

Objectif

Connaissances des cours d'eau et du bassin versant

- Etape 1 Délimitation des compartiments de l'hydrosystème
- Etape 2 Données sur l'eau et les milieux aquatiques
- Etape 3 Connaissances environnementales
- Etape 4 Inventaire des enjeux
- Etape 5 Bilan du dernier programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

PHASE 2

Objectif

Hiérarchisation des enjeux et cadrage des objectifs par les élus

- Etape 1 Présentation des éléments du constat aux élus
- Etape 2 Hiérarchisation des enjeux par les élus
- Etape 3 Choix des sites prioritaires d'intervention et objectifs opérationnels par les élus
- Etape 4 Croisement des objectifs opérationnels de programme et des objectifs du SDAGE
- Etape 5 Définition de l'espace de gestion et des principes de gestion
- Etape 6 Validation des éléments de cadrage par le comité de pilotage

PHASE 3

Objectif

Définition du programme pluriannuel et du suivi-évaluation

- Etape 1 Elaboration du programme pluriannuel de gestion
- Etape 2 Définition du suivi-évaluation
- Etape 3 Validation du programme et du suivi-évaluation par le comité de pilotage

Présentation générale de la démarche

Les collectivités formalisent leur politique d'intervention dans un programme pluriannuel de gestion, accompagné d'une déclaration d'intérêt général d'une durée de validité de cinq ans en application de l'article L 215-15 du code de l'environnement. La démarche proposée ici pour élaborer ou réviser ces programmes vise à renforcer le rôle des élus dans le choix des objectifs de gestion et à intégrer, dans ces programmes, la connaissance en hydromorphologie et les objectifs de restauration du bon état écologique.

Elle est structurée en **trois phases** principales :

- 1** Connaissance : synthèse et formalisation des connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et des enjeux du territoire ;
- 2** Hiérarchisation : concertation avec les élus et les partenaires institutionnels pour définir les éléments de cadrage de la politique menée par le maître d'ouvrage ;
- 3** Définition du programme pluriannuel de gestion et du suivi-évaluation.

Cette démarche se caractérise par une **implication forte des élus**, aux côtés des partenaires institutionnels, dans le cadrage des objectifs de la politique d'intervention. Elle insiste aussi sur le **rôle central du technicien de rivière** de la structure pour éclairer la décision et finaliser le programme.

Un comité de pilotage suit le déroulement des différentes phases. Les partenaires institutionnels y sont associés autant que nécessaire, notamment pour s'assurer du respect des cadres réglementaires, des adéquations avec les objectifs du SDAGE 2010-2015 et de tout autre document d'orientations plus locales.

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation de la démarche, chaque phase a été subdivisée en étape dont les contenus sont détaillés sous forme de fiche.

La phase 1, synthèse des **connaissances**, est primordiale pour partager une même compréhension du fonctionnement des cours d'eau et des enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental. **C'est la base objective pour que des échanges s'instaurent entre techniciens, élus et partenaires institutionnels et, dans un second temps avec les riverains et usagers.**

A ce stade, le support cartographique est vivement encouragé car il permet le stockage, la mise à jour et une communication des données acquises.

La phase 2, hiérarchisation, commence par un porter à connaissance du technicien de rivière vers les élus. Elle repose sur une large **concertation** pour parvenir à un constat partagé. A partir de cette base de connaissance commune, les élus sont alors plus à même d'analyser objectivement leur territoire incluant "l'espace rivière". Le technicien de rivière facilite les choix des élus en les informant sur les impacts possibles de différents scénarios de gestion, afin qu'ils prennent leur décision en toute connaissance de cause.

Le bon déroulement de cette phase implique de prendre le temps, avec les élus, pour :

- hiérarchiser les enjeux, les sites/secteurs prioritaires,
- délimiter l'espace de gestion,
- choisir les objectifs opérationnels,
- définir les règles de gestion.

Lors de cette phase, **une analyse des moyens et capacités techniques, juridiques et financières du maître d'ouvrage est également menée**, pour vérifier la faisabilité et le portage des objectifs opérationnels qui se dessinent.

La phase 3, définition du programme pluriannuel de gestion et du suivi-évaluation, est une phase plus familière aux techniciens et aux élus. Elle est ici grandement facilitée par le temps passé au cadrage opéré en phase 2.

Le technicien traduit les objectifs opérationnels de la phase 2 dans la programmation pluriannuelle et des interventions envisagées suivant un échéancier et un plan de financement sur cinq ans.

La nouveauté proposée ici est la mise en place d'un suivi-évaluation du programme qui permet de s'assurer du bon déroulement du programme, de le réorienter au vu des évolutions observées du fonctionnement des cours d'eau et des activités humaines et d'en rendre compte.

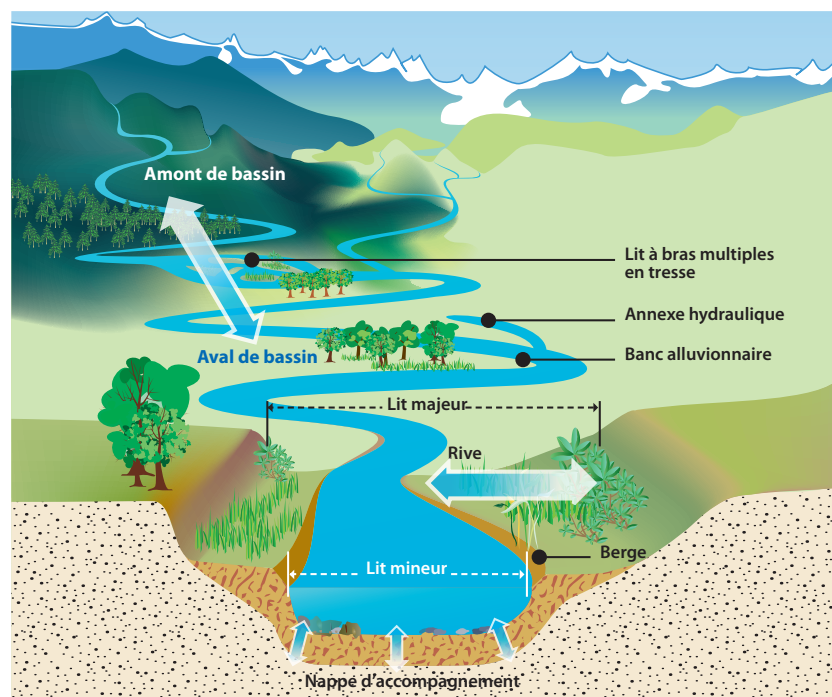
Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

Glossaire et sigles



Bassin versant	Le bassin versant est délimité par une ligne de partage des eaux et par un exutoire, c'est l'aire orographique. Quand des alimentations souterraines viennent d'autres bassins, on parle d'aires karstiques ou hydrogéologiques . L'exutoire d'un bassin versant peut être une confluence, un lac, une mer, un océan.
Divagation	Phénomène quasi instantané qui a lieu au cours d'une crue , entraînant un changement de chenal d'écoulement.
Espace de mobilité	Espace compris à l'intérieur du lit majeur dans lequel le ou les chenaux d'écoulement peuvent se déplacer latéralement, soit par migration progressive des méandres, soit par divagation.
Lit majeur	Le lit majeur s'étend du haut de berge du lit mineur jusqu'au point de la crue la plus extrême. Il comprend l'ensemble des champs d'inondation (Un champ d'inondation correspond à une crue donnée, à un moment donné) et les annexes fluviales (bras morts, couasnes...).
Lit mineur	Le lit mineur d'un cours d'eau est constitué des 2 berges, qui sont en géographie physique des talus, entre lesquelles on retrouve : - l'ensemble des écoulements avant débordement, - les bancs de galets et de graviers.

Le cours d'eau et son bassin versant



Sigles

AEAG	agence de l'eau Adour-Garonne
AEP	alimentation en eau potable
APN	associations de protection de la nature
BRGM	bureau de recherches géologiques et minières
CIZI	cartographie informative des zones inondables
CREN	conservatoire régional des espaces naturels
DCE	directive cadre européenne sur l'eau
DDRM	dossier départemental sur les risques majeurs
DDT	direction départementale des territoires
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DICRIM	document d'information communal sur les risques majeurs
DOCOB	document d'objectifs
DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPIDOR	établissement public interdépartemental de la Dordogne
FDAAPMA	fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
GME	grandes masses d'eau
GPS	global positioning system
IGN	institut géographique national
IOTA	installations, ouvrages, travaux, aménagements
LEMA	loi sur l'eau et les milieux aquatiques
ME	masses d'eau
MO	maître d'ouvrage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAPI	programme d'action et de prévention des inondations
PCS	plan communal de sauvegarde
PDPG	plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion piscicole
PHEC	plus hautes eaux connues
PLU	plan local d'urbanisme
PPRi	plan de prévention du risque inondation
ROE	référentiel national des obstacles à l'écoulement
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDVP	schéma départemental à vocation piscicole
SIG	système d'information géographique
SM du bassin de l'Agout	syndicat mixte du bassin de l'Agout
SMEAG	syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
SMIVAL	syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze
TPME	très petites masses d'eau
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique